



le trèfle

Le Trèfle,
Espace France Services
32 rue des Romains
67370 Truchtersheim

tél. 03 88 69 60 30
letrèfle@kochersberg.fr

La liste des pièces
justificatives
est régulièrement
mise à jour sur :

[www.service-public.fr/
particuliers/vosdroits](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits)

LES DEMANDES
DE CNI ET/OU DE
PASSEPORTS SE
FONT UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS !

Lundi
14h - 16h30

Mardi
9h - 11h30 / 16h - 18h30

Mercredi et vendredi
9h - 11h30 / 14h - 16h30

Samedi
8h30 - 11h

Les remises des passeports
et cartes nationales d'identité
seront réalisées sans rendez-
vous aux horaires d'ouverture
du bâtiment.

Prise de rdv en ligne
possible sur :
www.kochersberg.fr



★ Certaines communes
dématérialisent les actes
(COMEDC). Les usagers
n'ont donc plus à fournir
ce document lors d'une
demande. Plus d'infos sur
www.ants.gouv.fr



France Services
Proche de vous au quotidien

Première demande de Carte Nationale d'Identité (CNI)

- Présence obligatoire du demandeur majeur (prise d'empreintes)
- Présence obligatoire du demandeur mineur de plus de 12 ans (prise d'empreintes)
- Présence obligatoire du demandeur mineur de moins de 12 ans uniquement lors de la demande

Pièces justificatives

(merci de fournir uniquement des originaux, ils vous seront rendus)

1 formulaire complété et signé (remis en mairie) ou pré-demande

Pré-demande réalisée sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
accessible sur : <https://passeport.ants.gouv.fr>
Pour les mineurs : n°12101*02 / Pour les majeurs : n°12100*02

Passeport : original

Valide ou périmé depuis moins de 5 ans

En cas de perte/vol : déclaration de perte ou de vol de la CNI et
présentation d'une pièce avec photo (permis de conduire, carte vitale...).

Acte de naissance : original

★ Copie intégrale datant de moins de 3 mois

Uniquement si vous n'avez pas de CNI ou de passeport
ou si ces derniers sont périmés depuis plus de 5 ans.

1 photo datant de moins de 6 mois

Planche complète fortement conseillée (la découpe se fera sur place).

Récente et conforme aux normes : tête nue, sans lunettes, le cou dégagé,
expression neutre, bouche fermée et sans sourire.

1 justificatif de domicile datant de moins d'un an : original

Au nom du demandeur ou au nom de l'époux

Dernière facture des ordures ménagères, électricité, gaz, SDEA, téléphone portable, Internet, dernier avis d'imposition ou taxe
d'habitation. Attention, une fiche de paie n'est pas considérée comme justificatif de domicile.

EN CAS D'HÉBERGEMENT

Y compris pour les personnes majeures résidant chez leur(s) parent(s)

Attestation sur l'honneur (disponible en mairie)

Justificatif original de domicile datant de moins d'un an au nom de l'hébergeur

Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans, de
la personne qui héberge le demandeur.

EN CAS DE NOM D'USAGE

Copie intégrale de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois pour justifier du nom d'épouse

L'original du jugement de divorce précisant l'autorisation d'utiliser le nom de l'ex-époux

Acte de décès en cas de veuvage

Pour les mineurs, attestation sur l'honneur (disponible en mairie) signée par les deux parents +
Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans,
des deux parents.

POUR LES MINEURS

Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans,
du parent qui signe la demande + justificatif original de domicile datant de moins d'un an au nom du
parent qui signe la demande

L'original du jugement de divorce (le cas échéant)

En cas de garde alternée, 2 justificatifs de domicile originaux datant de moins d'un an (un pour chaque
parent) + les 2 CNI ou passeport(s) originaux des deux parents, valide ou périmé(e) depuis moins de
5 ans du parent.



le trèfle

Le Trèfle,
Espace France Services
32 rue des Romains
67370 Truchtersheim

tél. 03 88 69 60 30
letrefle@kochersberg.fr

La liste des pièces
justificatives
est régulièrement
mise à jour sur :

[www.service-public.fr/
particuliers/vosdroits](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits)

**LES DEMANDES
DE CNI ET/OU DE
PASSEPORTS SE
FONT UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS !**

Lundi
14h - 16h30
Mardi
9h - 11h30 / 16h - 18h30
Mercredi et vendredi
9h - 11h30 / 14h - 16h30
Samedi
8h30 - 11h

Les remises des passeports
et cartes nationales d'identité
seront réalisées sans rendez-
vous aux horaires d'ouverture
du bâtiment.

Prise de rdv en ligne
possible sur :
www.kochersberg.fr



★ Certaines communes
dématérialisent les actes
(COMEDC). Les usagers
n'ont donc plus à fournir
ce document lors d'une
demande. Plus d'infos sur
www.ants.gouv.fr



France Services
Proche de vous au quotidien

Renouvellement d'une Carte Nationale d'Identité (CNI)

- Présence obligatoire du demandeur majeur (prise d'empreintes)
- Présence obligatoire du demandeur mineur de plus de 12 ans (prise d'empreintes)
- Présence obligatoire du demandeur mineur de moins de 12 ans uniquement lors de la demande

Pièces justificatives

(merci de fournir uniquement des originaux, ils vous seront rendus)

1 formulaire complété et signé (remis en mairie) ou pré-demande

Pré-demande réalisée sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
accessible sur : <https://passeport.ants.gouv.fr>
Pour les mineurs : n°12101°02 / Pour les majeurs : n°12100°02

Ancienne carte Nationale d'Identité (CNI) : originale

Valide ou périmée depuis moins de 5 ans

En cas de perte/vol : déclaration de perte ou de vol de la CNI et présentation d'une
pièce avec photo (permis de conduire, carte vitale...).

Acte de naissance : original

★ Copie intégrale datant de moins de 3 mois

Uniquement si vous n'avez pas de CNI ou de passeport ou si ces derniers sont périmés depuis plus de 5 ans.

1 photo datant de moins de 6 mois

Planche complète fortement conseillée
(la découpe se fera sur place).

Récente et conforme aux normes : tête nue, sans lunettes, le cou
dégagé, expression neutre, bouche fermée et sans sourire.

1 justificatif de domicile datant de moins d'un an : original

Au nom du demandeur ou au nom de l'époux

Dernière facture des ordures ménagères, électricité, gaz, SDEA, téléphone portable, Internet, dernier avis d'imposition ou taxe
d'habitation. Attention, une fiche de paie n'est pas considérée comme justificatif de domicile.

EN CAS D'HÉBERGEMENT

Y compris pour les personnes majeures résidant chez leur(s) parent(s)

Attestation sur l'honneur (disponible en mairie)

Justificatif original de domicile datant de moins d'un an au nom de l'hébergeur

Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans, de
la personne qui héberge le demandeur.

EN CAS DE NOM D'USAGE

Copie intégrale de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois pour justifier du nom d'épouse

L'original du jugement de divorce précisant l'autorisation d'utiliser le nom de l'ex-époux

Acte de décès en cas de veuvage

Pour les mineurs, attestation sur l'honneur (disponible en mairie) signée par les deux parents +
Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans,
des deux parents.

POUR LES MINEURS

Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans,
du parent qui signe la demande + justificatif original de domicile datant de moins d'un an au nom du
parent qui signe la demande

L'original du jugement de divorce (le cas échéant)

En cas de garde alternée, 2 justificatifs de domicile originaux datant de moins d'un an (un pour chaque
parent) + les 2 CNI ou passeport(s) originaux des deux parents, valide ou périmé(e) depuis moins de
5 ans du parent.

LE CAS ÉCHÉANT

Passeport : original

Valide ou périmé depuis moins de 5 ans

En cas de perte/vol : déclaration de perte ou
de vol et présentation d'une pièce avec photo
(permis de conduire, carte vitale...).

1 timbre fiscal

De 25 € si l'ancienne CNI n'est pas
présentée. Gratuit dès lors que
l'ancienne CNI est présentée.

Achat sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou
chez un buraliste agréé